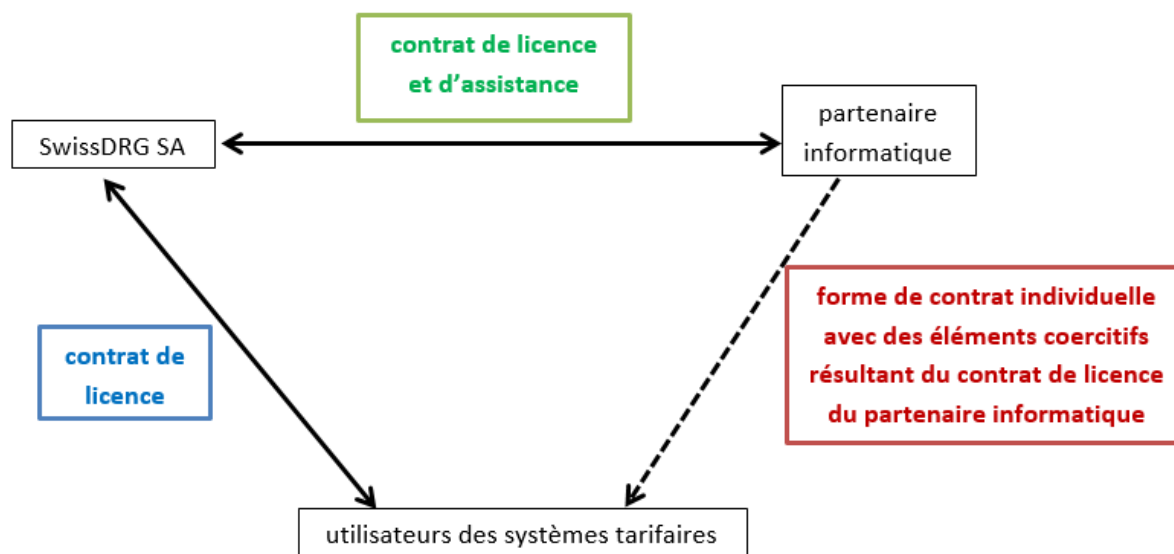


Modèle contractuel pour utilisateurs

Pour utiliser les systèmes tarifaires stationnaires, il faut passer par un logiciel (ci-après désigné « le logiciel Grouper »), qui permet d’attribuer les données d’un patient à un groupe précis de cas liés au diagnostic (étape appelée groupage).

Modèle de base



SwissDRG SA - partenaire informatique

Le partenaire informatique reçoit un logiciel Grouper de SwissDRG SA, moyennant le règlement d’une redevance et la prise en charge d’une assistance technique. Le partenaire informatique est éventuellement autorisé à fournir aux utilisateurs des systèmes tarifaires stationnaires des sous-licences pour le logiciel Grouper intégré dans un logiciel final. Les prestations d’assistance consistent à fournir à l’utilisateur des réponses aux questions techniques.

SwissDRG SA – utilisateurs des systèmes tarifaires stationnaires

Pour acquérir le logiciel Grouper et ses spécifications, les utilisateurs peuvent signer un contrat de licence soit avec SwissDRG SA, soit avec un de ses partenaires informatiques (liste sur www.swissdrg.org). Si l’utilisateur signe le contrat de licence avec SwissDRG SA, le logiciel Grouper et ses spécifications sont mis à disposition via un portail de téléchargement de SwissDRG SA.

Partenaire informatique – utilisateurs des systèmes tarifaires stationnaires

Si l’utilisateur signe un contrat de licence avec un partenaire informatique de SwissDRG SA, c’est ce partenaire informatique qui lui fournit le logiciel Grouper (éventuellement intégré dans un logiciel final) et les spécifications correspondantes. Les droits et les devoirs des parties au contrat sont définis dans le contrat de sous-licence qu’elles signent, mais doivent correspondre aux prescriptions stipulées dans le contrat de licence et d’assistance passé entre SwissDRG SA et le partenaire informatique.

Définitions

Utilisateur

Les utilisateurs sont tous ceux qui assument des tâches pour lesquelles il est nécessaire d'utiliser le logiciel Grouper, et qui fournissent une assistance à l'utilisateur final en relation avec les systèmes tarifaires stationnaires.

Utilisateur final

Les utilisateurs finaux sont aussi des utilisateurs, mais sont exclusivement fournisseurs ou payeurs de prestations dans le système de santé suisse. Ce sont les hôpitaux, assureurs et cantons. Les utilisateurs finaux constituent un groupe spécial dans celui des utilisateurs, et sont également désignés par le terme « Utilisateurs », sauf mention contraire expresse.

Partenaire informatique

Les partenaires informatiques sont des entreprises spécialisées dans les technologies de l'information, qui ont passé un contrat de licence et d'assistance avec SwissDRG SA, afin d'intégrer le logiciel Grouper dans leur propre application, avec des fonctionnalités supplémentaires (ce qu'on appelle le logiciel final). Ils proposent une licence aux utilisateurs des systèmes tarifaires stationnaires, de façon rémunérée ou gratuite.

Forme du contrat pour les utilisateurs

Conditions préalables

Pour avoir accès au Grouper, il faut faire partie du groupe « Utilisateurs », avoir son siège en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein, et être partie à un contrat de licence valide avec SwissDRG SA ou avec l'un des partenaires informatiques habilités.

Principales caractéristiques des règles du contrat

Les utilisateurs des systèmes tarifaires stationnaires peuvent acquérir gratuitement et directement auprès de SwissDRG SA le logiciel Grouper nécessaire au groupage, ses éventuelles mises à jour et les spécifications applicables, pour l'intégrer eux-mêmes à leur système informatique. Ils peuvent aussi signer un contrat avec un partenaire informatique ayant acquis une licence (contrat de sous-licence).

Les utilisateurs sont exclusivement autorisés à utiliser et à intégrer à leurs propres applications le logiciel Grouper, ses mises à jour, et les spécifications applicables, pour analyser les données des patients et faire les décomptes, en Suisse et/ou dans la principauté de Liechtenstein, ou à les utiliser à des fins de décompte ou autres tâches, dans l'intérêt des utilisateurs ou des systèmes tarifaires stationnaires. Toute autre utilisation est interdite.

Si un utilisateur a besoin d'une assistance technique pour utiliser et intégrer dans ses applications le logiciel Grouper, ses mises à jour ou les spécifications applicables, il peut s'adresser à l'un des partenaires informatiques indiqué sur la liste du site Web de SwissDRG SA. SwissDRG SA ne fournit aucune assistance technique aux utilisateurs et n'assume aucune responsabilité pour l'assistance fournie par les partenaires informatiques.

L'utilisateur n'a pas le droit de vendre, louer, prêter, éditer, ni de rendre accessible d'une quelconque manière à des tiers, ni d'utiliser pour des tiers, le logiciel Grouper, ses mises à jour et/ou les spécifications applicables, que ce soit en partie ou en totalité, de façon rémunérée ou gratuite.

Procédure pour se procurer le logiciel Grouper

Acquisition via un partenaire informatique

Veillez-vous adresser directement à l'un des partenaires informatiques indiqués sur le site Web de SwissDRG SA.

Acquisition auprès de SwissDRG SA

Pour obtenir un contrat de licence, veuillez-vous adresser par e-mail à : rechtliches@swissdrg.org.

Nous vous enverrons le contrat de licence par voie électronique, en vous demandant de le signer. Une fois que nous aurons reçu le contrat signé, vous recevrez les données d'accès, qui vous permettront de télécharger le logiciel Grouper à partir de notre site Web.

Interlocuteurs responsables des questions relatives aux contrats et licences

Vanessa von Gunten

État-major du CEO

Département juridique et communication

SwissDRG SA

Länggassstrasse 31

CH-3012 Berne

Suisse

Tél.: +41 31 310 05 50

Tél. direct: +41 31 544 12 20

e-mail: rechtliches@swissdrg.org

Anisse Wyniger

État-major du CEO

Département juridique et communication

SwissDRG AG

Länggassstrasse 31

CH-3012 Bern

Schweiz

Tel.: +41 31 310 05 50

Tel. direkt: +41 31 544 12 20

e-mail: rechtliches@swissdrg.org